

N° 23

Séance du 14 décembre 2021

OBJET :

**RENOUVELLEMENT
DES
CONVENTIONS
PLURIANNUELLES
D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS
AVEC LES
OPÉRATEURS
CULTURELS
DU TERRITOIRE
LABELLISÉS**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 07 décembre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 14 décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211214-20211214_CC_D23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2021



Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : André BARTHELEMY à Dominique GUILLIN, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Pierre CONTRINO à Jean-Paul FORESTIER, Géraldine DERGELET à Olivier GAULIN, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, René FRANÇON à Jean-Baptiste CHOSSY, Jean-Claude GARDE à Serge DERORY, Flora GAUTIER à Béatrice DAUPHIN, Cindy GIARDINA à Christiane BAYET, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Valérie HALVICK à François FORCHEZ, Nathalie LE GALL à Ghyslaine POYET, Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Yves

MARTIN, Pascal ROCHE à David SARRY, Pierre-Jean ROCHETTE à Patrick LEDIEU, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Gilles THOMAS à Pierre VERDIER

Absents excusés : Christiane BRUN-JARRY, Paul DUCHAMPT, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : COUCHAUD Patrice

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	102
Nombre de membres suppléés	4
Nombre de pouvoirs :	22
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu la compétence de Loire Forez agglomération en matière culturelle,

Considérant que, conformément à sa compétence, Loire Forez agglomération entend privilégier ses interventions financières en direction d'un accès pour le plus grand nombre à la culture,

Considérant l'intérêt de soutenir les manifestations culturelles à rayonnement communautaire qui participent de ces politiques,

L'action culturelle, véritable levier de développement territorial, favorise l'implication des habitants sur leur lieu de vie et contribue à l'attractivité touristique et culturelle de l'agglomération. Loire Forez agglomération soutient ainsi le développement culturel et, par son action, facilite l'élaboration de projets multi-partenariaux entre les acteurs locaux, associatifs et institutionnels, les professionnels de la culture, les institutions locales et nationales et les acteurs du champ socio-éducatif. Elle participe également à la cohérence et la lisibilité de l'offre culturelle sur le territoire.

Dans cette perspective, l'agglomération accompagne, depuis 2019, des structures du territoire dont le projet culturel participe de l'intérêt communautaire et engage une démarche de labellisation de ces manifestations. Sont labellisés des dispositifs ou manifestations exerçant une compétence complémentaire à celles exercées par l'agglomération et en capacité de rayonner au-delà du territoire.

Critères :

- Rayonnement territorial
- Diversification des sources de financements institutionnel
- Existence d'un projet culturel et scientifique et capacité économique du porteur de projets.
- Projet artistique construit et qualitatif
- Gestion professionnalisée

Par ailleurs, Loire Forez agglomération collabore avec des opérateurs culturels de proximité agissant en lien avec les équipements/compétences communautaires et en capacité de relayer les politiques culturelles de l'agglomération à l'échelle d'un bassin de vie

Critères :

- Mise en œuvre d'un projet culturel, lié à la compétence communautaire, construit à l'échelle d'un bassin de vie et contribuant à l'animation du territoire.

Les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens arrivent à échéance en décembre 2021. Aussi, il est proposé de contractualiser avec les partenaires culturels labellisés pour une durée de 4 ans (hormis Goutelas pour une durée de 3 ans) et de réviser les attributions de subvention des manifestations et des opérateurs culturels de proximité selon les modalités suivantes :

Structures	Nature des actions financées	Rappel 2019-2021	2022	2023	2024/2025
Superstrat*	Résidences d'artistes	10 000	10 000	10 000	10 000
Théâtre des Pénitents	Actions délocalisées	15 000	20 000	20 000	20 000
Monts de la Balle	Rebonds de la balle et actions délocalisées	42 500	30 000	28 000	25 000
FZL	Foreztival	15 000	20 000	20 000	20 000
Centre Culturel de Rencontre Goutelas	Programmation culturelle	60 000	60 000	60 000	60 000
La Passerelle **	Actions délocalisées	0	10 000	12 000	15 000
Association culturelle de St-Bonnet-le-Château	Animations de l'espace Déchelette / Cinétoile	19 000	19 000	19 000	19 000
Fête du livre jeunesse de Montbrison		8 000	0	0	0
Association des Grenadières		34 000	0	0	0
Total		203 500	169 000	169 000	169 000

*renouvellement de la CPO Superstrat prévue fin 2022

** évolution de la subvention soumise

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens
- autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou techniques s'y rapportant

Après en avoir délibéré par 123 voix pour et 1 abstention, le conseil communautaire :

- approuve les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens
- autorise le Président à signer toutes les pièces administratives ou techniques s'y rapportant

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 décembre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Signé électroniquement le 19/12/2021



Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*

Signé électroniquement le 20/12/2021

